

## LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES

## ATTESTATION DE COLLABORATEUR

## ❖ POUR LE COLLABORATEUR SALARIE OU AGENT COMMERCIAL

## DANS TOUS LES CAS

- ✓ Une copie de sa pièce d'identité, ou extrait d'acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) ou le cas échéant copie de son titre de séjour, pour un ressortissant d'un Etat tiers
- ✓ Copie de la carte professionnelle du titulaire, si la carte a été délivrée par une préfecture.
- ✓ Pour un collaborateur agent commercial, un justificatif d'assurance en responsabilité civile professionnelle ([arrêté du 01/09/1972](#))

## Pour un ressortissant d'un Etat tiers

- ✓ Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois, ou à défaut un document «équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet Etat



**ATTENTION TOUTES LES PIECES DOIVENT ETRE PRODUITES EN LANGUE FRANCAISE OU TRADUITES PAR UN TRADUCTEUR ASSERMENTE.**

REMUNERATION POUR L'INSTRUCTION ET LA DELIVRANCE DE  
L'ATTESTATION COLLABORATEUR: 55€  
Arrêté du 10 Février 2020